

SEANCE DU SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE 2016

(Convocation du 27 septembre 2016)

L'an deux mil seize, le samedi premier octobre à quatorze heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué en tant que session extraordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs. BELLAIL Rémi, BRIENS Dominique, DUREL Sébastien, MARIE Marcel, AGNES Jean-Noël, HAMCHIN, Thierry, GABRIELLE Jean-Pierre, OUITRE Florian, FERREY Jean-François, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, HERMAN Marie-Laure et JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mrs. FREMOND Hervé et LEROUX Jacques (pouvoir donné à M. Bellail).

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE.

Ordre du jour de la séance

1. *Vente de l'ancienne mairie*
2. *Informations diverses*

- Vente de l'ancienne mairie (Délibération 2016-006-001)

Une visite a été effectuée par l'office notarial de Maître Alix mardi 27 septembre. Suite à cette visite une offre a été faite par courrier. La proposition est de 110000 € au lieu de 120000 € demandés initialement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (pouvoir de M. Leroux donné à M. Bellail), de valider l'offre prononcée par M. John Garbutt pour un montant de 110 000 € net vendeur et par conséquent, de modifier la délibération 2016-002-006 du 11/04/2016.

Parallèlement, se pose aussi le problème de la vente du mobilier « historique » resté dans l'ancienne mairie ; un buffet et une armoire. Ce mobilier ne fait pas partie de la vente. Il faut envisager le vendre et de préférence à des habitants de Gratot qui seraient intéressés. Le conseil décide d'évoquer ce sujet le lendemain lors du repas des cheveux blancs (2 octobre 2016).

- Informations diverses

- Les problèmes relatifs à l'entretien des bâtiments communaux sont évoqués. L'agent en fonction a eu un double emploi qui ne permettait plus d'assurer de façon satisfaisante le travail de ménage. Il conviendra de se diriger vers une rupture de contrat à l'amiable.

- Dans le cadre du plan de précaution contre les attentats (voir si c'est la bonne formulation), une demande de devis à été effectué auprès de l'entreprise Jarnier pour l'installation d'une alarme attentat dont la sonnerie doit être différente de celle de l'alarme incendie.

Le montant s'élève à 3 671.59 € HT soit 4 405.91 € TTC Devant le coût élevé d'une telle installation, le conseil décide de faire une demande de subvention dont la date limite est le 15 octobre et décide également de solliciter d'autres devis.

- Mr Le Maire informe le conseil municipal que Mr Langlois, boulanger à Gratot, viendra déposer la pétition qu'il a lancée autour des problèmes de stationnement à proximité de son commerce lundi 3 octobre à 11 h 30 en présence de la presse et de certains signataires de ce document.